

# Parc naturel régional du Vercors

RECUEIL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

INSTANCES

## Décisions 2023.P19 à 2023.P 33

Mars 2023 - Juillet 2023

# Parc naturel régional du Vercors

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYDICAL  
depuis le 25 mars 2023

## Comité syndical du 1er juillet 2023

<b>2023.P19</b>	Recours au service civique pour les missions
<b>2023.P20</b>	Remboursement de tentes détériorées lors de la Fête du Bleu 2022
<b>2023.P21</b>	Convention avec l'Université Savoie Mont Blanc relative à la thèse, intitulée : « Sports de nature en moyenne montagne et changement climatique : évolution de la pratique, diversification de l'offre et modalités de gestion environnementale »
<b>2023.P22</b>	Accord-cadre à bons de commande « Suivi des exploitations engagées en MAEC/mesure Plan de gestion - Sites Natura 2000 de la Gervanne et rebord occidental du Vercors, Raye Monts du Matin et Gorges de la Bourne », choix du prestataire
<b>2023.P23</b>	Marché « Conception-réalisation d'un pumphack au village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors », choix du prestataire
<b>2023.P24</b>	Marché « Réseau des Chemins de la Liberté, valorisation des lieux de mémoire », choix des prestataires pour les 3 lots.
<b>2023.P25</b>	Marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public de gestion et d'exploitation du village de vacances « Le Piroulet » », choix du prestataire
<b>2023.P26</b>	Marché « Plan de paysage Raye et Monts du Matin », choix du prestataire.
<b>2023.P27</b>	Adhésion au CAUE de l'Isère (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) 2023
<b>2023.P28</b>	Marché « Création d'un fond iconographique pour le Mémorial de la Résistance en Vercors et le réseau des chemins de la Liberté », choix du prestataire
<b>2023.P29</b>	Marché « ENS Combe Laval : schéma global d'aménagement ou de gestion ; application et travaux de la tufière de Frochet », choix du prestataire.
<b>2023.P30</b>	Tarif emplacements exposant pour la Fête du Bleu à Villard-de-Lans les 29 et 30 juillet 2023
<b>2023.P32</b>	Achat de trois véhicules pour le Parc naturel régional du Vercors( Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors)
<b>2023.P33</b>	Marché « Mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière- Sornin », choix du prestataire

Les décisions n° 2023.P19 à 2023.P33 ont fait l'objet d'une communication lors du Comité Syndical du 1er juillet 2023. Les textes complets des décisions sont consultables en séance ou sur le site Internet du Parc du Vercors, en choisissant l'onglet « L'institution », puis dans la colonne de gauche « Délibérations & décisions », ou en indiquant le lien suivant : <https://www.parc-du-vercors.fr/publications-legales>

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 4.4 Autres catégories de personnel**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Recours au service civique pour les missions**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code du Service National,
- Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il est chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

## **DÉCIDE**

- d'**INTRODUIRE** un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- d'**AUTORISER** la formalisation de missions ;
- de **SIGNER** les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de **DONNER SON ACCORD** à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de **DÉGAGER** les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 28 mars 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 7.1 Finances locales - Divers**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Remboursement de tentes détériorées lors de la Fête du Bleu 2022**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

Le Parc du Vercors ayant demandé à des partenaires locaux de prêter des barnums pour la bonne tenue de la fête du Bleu 2022 organisée à Saint-Laurent en Royans ;

2 barnums appartenant pour l'un à la commune de Saint-Nazaire en Royans et pour l'autre au Cyclo Club de Saint-Romans (association domiciliée en mairie de saint-Romans) ayant été endommagés lors de cet événement, sans réparation possible ;

La prise en charge de ces détériorations n'ayant pas pu être prise en charge par l'assurance du Parc du Vercors ;

**DÉCIDE**

- de **PRENDRE EN CHARGE** sur le budget du Parc du Vercors le remboursement des tentes achetées par ces 2 organismes pour remplacer le matériel détérioré, pour un montant de 74,99 euros pour le cyclo club de Saint-Romans et pour un montant de 680,18 euros pour la commune de Saint-Nazaire en Royans conformément aux factures fournies.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 29 mars 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Convention avec l'Université Savoie Mont Blanc relative à la thèse, intitulée : « Sports de nature en moyenne montagne et changement climatique : évolution de la pratique, diversification de l'offre et modalités de gestion environnementale »**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant que l'Université Savoie Mont Blanc, agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte du laboratoire Environnement DYnamiques et TErritoires de la Montagne (EDYTEM) spécialisé dans l'étude des interactions entre sociétés et milieux notamment en montagne, a contracté avec une personne préparant une thèse de doctorat intitulée : « Sports de nature en moyenne montagne et changement climatique : évolution de la pratique, diversification de l'offre et modalités de gestion environnementale »,
- Considérant que les PNR du Vercors est intéressé par le sujet de la thèse dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du territoire, qui prévoit dans sa mesure 4.2.1 de « soutenir de nouveaux modèles de développement et la diversification touristique » et dans les mesures 5.1.1 de « soutenir des programmes de recherche » et 5.1.2 de « mettre à disposition des données et recherches auprès des différents publics »,

#### **DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** la signature de la convention relative à la thèse intitulée : « Sports de nature en moyenne montagne et changement climatique : évolution de la pratique, diversification de l'offre et modalités de gestion environnementale » avec **l'Université Savoie Mont Blanc**, 27 rue Marcoz, BP 1104, 73011 Chambéry Cedex, pour le montant de **1 500,00 € net de taxes**.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 04 avril 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Accord-cadre à bons de commande « Suivi des exploitations engagées en MAEC/mesure Plan de gestion - Sites Natura 2000 de la Gervanne et rebord occidental du Vercors, Raye Monts du Matin et Gorges de la Bourne », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée, et plus précisément l'article R2121-8, il a été opté de passer le marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec un maximum de 20 000,00 € HT,
- Considérant la mise en concurrence par courriel en date du 12 avril 2023 auprès de trois prestataires ciblés,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du groupement conjoint SCOPELA/ADDEAR38, dont SCOPELA est désigné mandataire, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif au suivi des exploitations engagées en MAEC/mesure Plan de gestion - Sites Natura 2000 de la Gervanne et rebord occidental du Vercors, Raye Monts du Matin et Gorges de la Bourne avec le groupement conjoint dont **SCOPELA** a été désigné mandataire, sis Lieu dit Broissieux, 73 340 BELLECOMBE EN BAUGES, dans la limite de **20 000,00 € H.T.** maximum.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 02 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Conception-réalisation d'un pumptrack au village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégaux et du Parc du Vercors en date du 15 février 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 12 candidats et que parmi eux, trois candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 20 mars 2023,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat BIKE SOLUTIONS Sarl a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

**DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à la conception-réalisation d'un pumptrack au village de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors avec **BIKE SOLUTIONS Sarl**, 155-157 cours Berriat, 38 028 GRENOBLE CEDEX 1, dont le montant total s'élève à **59 858,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 03 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Marché « Réseau des Chemins de la Liberté, valorisation des lieux de mémoire », choix des prestataires pour les 3 lots.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Vu l'article R2121-8 du code de la commande publique, il a été opté, pour le lot 2, de passer le marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec un maximum de 31 500,00 € HT,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégales et du Parc du Vercors en date du 31 mars 2023, pour trois lots intitulés : Lot 1 : Conception d'une signalétique commune à l'ensemble des lieux de mémoire du Réseau des « Chemins de la Liberté » ; Lot 2 : Création de contenus WEB / Création de vidéos ; Lot 3 : Création d'un carnet de voyage digital « Inspiration Vercors »,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 38 candidats et que parmi eux, dix candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 24 avril 2023,
- Considérant l'analyse des offres, les propositions suivantes ont été jugées conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors : Lot 1 et Lot 3 : groupement conjoint TERRITOIRES AVENIR/BLAIRE, dont TERRITOIRES AVENIR est désigné mandataire ; Lot 2 : BLUEVISTA PRODUCTION SAS,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** les marchés et l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif au Réseau des Chemins de la Liberté, valorisation des lieux de mémoire pour le montant maximum de **54 000,00 € H.T.**, selon la répartition suivante :
  - Lot 1 : Conception d'une signalétique commune à l'ensemble des lieux de mémoire du Réseau des « Chemins de la Liberté » avec le groupement conjoint dont **TERRITOIRES AVENIR** a été désigné mandataire, sis Le Thomas II, 293 route du Tunnel, 73 370 LE BOURGET DU LAC, dont le montant total s'élève à **6 000,00 € H.T.**,
  - Lot 2 : Création de contenus WEB / Création de vidéos avec **BLUEVISTA PRODUCTION SAS**, 8 rue Jean Elysée Dupuy, 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR, dans la limite de **31 500,00 € H.T.** maximum,

- Lot 3 : Création d'un carnet de voyage digital « Inspiration Vercors » avec le groupement conjoint dont **TERRITOIRES AVENIR** a été désigné mandataire, sis Le Thomas II, 293 route du Tunnel, 73 370 LE BOURGET DU LAC, dont le montant total s'élève à **16 500,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 04 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public de gestion et d'exploitation du village de vacances « Le Piroulet » », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégales et du Parc du Vercors en date du 09 février 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 24 candidats et que parmi eux, sept ont retourné leur proposition avant la date limite du 21 mars 2023,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du groupement-candidat SELARL CAP – CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES / EGIS VOLTERE, a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public de gestion et d'exploitation du village de vacances « Le Piroulet » avec le groupement conjoint, dont **SELARL CAP – CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES** a été désigné mandataire, sis 5 rue Félix Poulat, 38 000 GRENOBLE / Co-traitant EGIS VOLTERE, 6 rue Dunois, 75 013 PARIS, dont le montant total s'élève à **37 550,00 € H.T.** maximum, réparti de la façon suivante :
  - mission principale : 27 550,00 € H.T.,
  - accord-cadre à bons de commandes pour réunions supplémentaires : plafonné à 10 000,00 € HT.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 05 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet** : Marché « Plan de paysage Raye et Monts du Matin », choix du prestataire.

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu la décision 2022.P05 en date du 16 février 2022, attribuant le marché pour l'élaboration du Plan de paysage Raye et Monts du Matin au groupement conjoint dont Cap Services a été désigné mandataire,
- Vu la décision 2023.P07 en date du 02 février 2023, prononçant la résiliation du marché relatif à l'élaboration du Plan de paysage Raye et Monts du Matin auprès du groupement conjoint dont Cap Services était mandataire,
- Considérant les prestations restantes à effectuer, une demande de devis auprès d'un candidat ciblé a été adressée en date du 22 mars 2022 indiquant la date limite du 28 avril 2023 pour retourner la proposition,
- Considérant l'analyse de l'offre, la proposition du groupement conjoint FABRIQUES architectures paysages et SITES & PAYSAGES a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif au plan de paysage Raye et Monts du Matin avec le groupement conjoint dont le mandataire est FABRIQUES architectures paysages, sis Vernand, 42470 FOURNEAUX (siège social) et 25 rue Burdeau, 69001 LYON (agence), et le co-traitant SITES ET PAYSAGES, 483 route de Saint Hilaire 38660 LE TOUVET, pour le montant total de **17 460,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 09 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrat**

**Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Adhésion au CAUE de l'Isère (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,

et

- Considérant le soutien proposé par le CAUE de l'Isère dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de l'atelier de la Maison du Parc
- et considérant la nécessité d'adhérer au CAUE de l'Isère pour en bénéficier,

**DÉCIDE**

- d'**AUTORISER** l'adhésion du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors au CAUE de l'Isère,
- d'**AUTORISER** le paiement de la cotisation de 800 euros pour 2023
- et de **SIGNER** la demande d'adhésion au CAUE de l'Isère et tous les actes et pièces nécessaires à ce dossier.

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 09 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Création d'un fond iconographique pour le Mémorial de la Résistance en Vercors et le réseau des chemins de la Liberté », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel en date du 28 mars 2023 auprès de trois prestataires ciblés,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition du candidat BOUDIN David (Focus Outdoor), a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à la création d'un fond iconographique pour le Mémorial de la Résistance en Vercors et le réseau des chemins de la Liberté avec Monsieur David BOUDIN (Focus Outdoor), 2612 vieille route, 38 250 LANS-EN-VERCORS, dont le montant de l'offre s'élève à **7 913,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 10 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « ENS Combe Laval : schéma global d'aménagement ou de gestion ; application et travaux de la tuffière de Frochet », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par publication de l'avis d'appel à la concurrence sur les sites internet du Dauphiné-EuroLégales et du Parc du Vercors en date du 09 mars 2023,
- Considérant que le dossier de consultation a été retiré par 14 candidats et que parmi eux, trois candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 29 mars 2023,
- Considérant l'analyse des offres et la négociation qui en suivit, la proposition du candidat Oxalis Scop SA (l'Onde + Val&Monti), a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

#### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché relatif à la réalisation d'études dans le cadre du schéma global d'aménagement ou de gestion de l'ENS de Combe Laval et la conception d'aménagements du secteur de la tuffière de Frochet avec **OXALIS Scop SA**, 603 boulevard du Président Wilson, 73 100 AIX-LES-BAINS, dont le montant de l'offre s'élève à **34 950,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 11 mai 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 7.10 Finances locales - Divers

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Tarif emplacements exposant pour la Fête du Bleu à Villard-de-Lans les 29 et 30 juillet 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical en date du 10 novembre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au bureau et au Président,
- Vu la décision du Bureau en date du 21 mars 2018 relative à la création d'une régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage en date du 10 avril 2018,

#### **DÉCIDE**

- de **FIXER** les tarifs « emplacement exposant » à la Fête du Bleu à Fête du Bleu à Villard-de-Lans les 29 et 30 juillet 2023 selon la liste suivante :

<b>AOP/IGP invitées</b>	gratuit
-------------------------	---------

<b>Producteur fermier</b>	35 € du mètre linéaire
<b>Artisan créateur</b>	35 € du mètre linéaire
<b>Artisan alimentaire</b>	45 € du mètre linéaire

<b>Exposants amenant des animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• jusqu'à 3 mètres linéaires à 50 % ;</li> <li>• au-delà de 3m/l à 100%</li> </ul>
--------------------------------------	---

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 16 mai 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Nomenclature de l'acte : 1.4 Commande Publique – Autres types de contrats

### Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

**Objet : Achat de trois véhicules pour le Parc naturel régional du Vercors( Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors)**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant la nécessité pour le PNRV de renouveler trois véhicules de sa flotte automobile,
- Considérant que le PNRV a adhéré à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) le 10 février 2020,
- Considérant que l'UGAP est une centrale d'achat au sens de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle est réservée aux personnes publiques et privées visées à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 30 juillet 1985 modifié,

#### **DÉCIDE**

- **d'ACHETER, via la centrale d'achat UGAP, TROIS véhicules :**
  - **une Dacia Sandero Stepway Extrem TCe100**, de couleur blanche pour un **montant de 15 775,56 euros HT** hors frais annexes (carte grise, livraison, ...)
  - **une Dacia Duster Journey Blue dCi 115 4x4**, de couleur blanche pour un **montant de 22 677,83 euros HT** hors frais annexes (carte grise, livraison, ...)
  - **un Peugeot Partner Taille M Asphalt Connect 650 kg HDI 130** de couleur blanche pour un **montant de 21 137,62 euros HT** hors frais annexes (carte grise, livraison, ...)**soit un total de 59 591,01 euros HT pour les 3 véhicules**
- que cet achat soit porter au budget annexe de la **Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 15 juin 2023.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Nomenclature de l'acte : 1.1 Commande Publique – Marchés publics

### **Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical**

**Objet : Marché « Mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin », choix du prestataire.**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Vu le Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée,
- Considérant la mise en concurrence par courriel à l'attention de quatre candidats ciblés en date du 11 mai 2023,
- Considérant que deux offres ont été reçues avant la date limite du 30 mai 2023,
- Considérant l'analyse des offres, la proposition de QUALICONSULT SECURITE a été jugée conforme au cahier des charges et aux limites du budget prévu par le Parc du Vercors,

### **DÉCIDE**

- de **SIGNER** le marché en vue de la « mission de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de l'ENS Molière-Sornin » avec la société **QUALICONSULT SECURITE**, 37 rue Diderot – Bâtiment D – 2eme étage 38 000 GRENOBLE (siège : 1 bis rue du Petit Clamart Bât E, 78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY), pour le montant de **2 500,00 € H.T.**

**Fait à Lans-en-Vercors,**

**Le 15 juin 2023,**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**